

PRISE DE POSITION : CORONAVIRUS

Berne, le 13 novembre 2020

Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS

Position de l'USS en vue de la table ronde avec les partenaires sociaux

Les baisses de revenu et le sous-emploi appellent des contre-mesures et la protection de la santé au travail doit être améliorée

1. Sous-emploi et baisses de revenu préoccupants chez les personnes qui gagnent peu

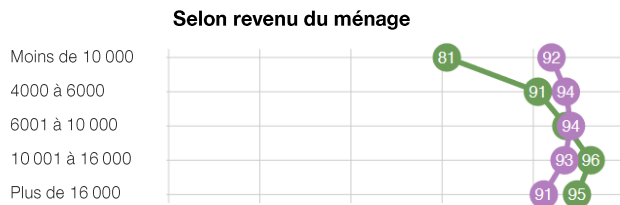
La deuxième vague de la pandémie de coronavirus a déjà laissé ses traces sur l'économie suisse. Les chiffres d'affaires sont en recul dans les branches directement frappées comme l'hôtellerie-restauration, entre autres. Même dans le secteur non alimentaire du commerce de détail, les changements de comportement de la population pèsent sur les recettes. Ce ralentissement touche une économie et un marché du travail déjà mal en point. Le sous-emploi directement dû à la crise sanitaire a déjà atteint environ 4 points de pourcentage, dont 1,5 sont les demandeurs et demandeuses d'emploi supplémentaires et de 2,5 à 3 représentent le volume de réduction d'heures de travail (chômage partiel). En tout, cela correspond à quelque 150 000 à 200 000 emplois à plein temps.

Les personnes les moins bien payées sont proportionnellement beaucoup plus touchées : elles sont plus souvent au chômage partiel et plus souvent au chômage tout court. Comme elles ne touchent alors que 70 % à 80 % de leur salaire, elles se retrouvent face à des difficultés financières grandissantes. En effet, une personne gagnant 3370 francs (x13) peut se retrouver avec seulement 2700 francs par mois (salaires des « Métiers des services et de la vente » selon ESPA)

Une enquête SSR/Sotomo réalisée en novembre révèle que les ménages disposant d'un revenu inférieur à 4000 francs ont subi une baisse de revenu de 19 % à cause de cette crise. Ils n'ont donc plus que de 81 % de leur revenu habituel. Les mieux lotis en termes de salaires ont aussi subi des baisses, de l'ordre de 5 %. Mais ils et elles ont pu diminuer en même temps leurs dépenses courantes de 9 % (télétravail et autres).

Revenu et dépenses par rapport au niveau d'avant la crise

(vert=revenu, mauve=dépenses ; nombre : revenu actuel en % du revenu d'avant la crise)



La crise du coronavirus frappe l'économie essentiellement via trois canaux :

- Les restaurants, la branche de la culture et de l'événementiel ainsi que le secteur non-alimentaire du commerce de détail souffre des fermetures partielles, des changements de comportement de la population et de baisses du pouvoir d'achat causées par le chômage et le chômage partiel. Aujourd'hui, la situation a aussi commencé à se dégrader dans le second œuvre de la construction.
- L'hôtellerie urbaine et l'aviation ont subi d'énormes pertes de chiffre d'affaire, surtout en raison de la baisse des déplacements internationaux. Zurich et Genève ont encore à peu près 30 % des nuitées habituelles, l'aéroport de Zurich plus que 30 % des mouvements aériens.
- L'industrie ressent la baisse des investissements au niveau international. Dans l'industrie des machines-outils, la capacité d'utilisation est d'environ 10 % au-dessous de la normale.

2. Stabilisation des revenus et de l'économie : mesures

Au cours des prochains mois, il s'agira d'éviter la surcharge du système de santé et en même temps, de maintenir les revenus et les emplois. Au plan économique, il faut donc d'une part un savant mélange de mesures liées à l'offre et à la demande, et d'autre part, des mesures de politique sociale.

2.1 Résoudre les difficultés liées au revenu et au pouvoir d'achat

Le sous-emploi déjà élevé et qui continue de grimper coûte cher en termes de pouvoir d'achat. Comme les personnes à bas revenu sont plus durement touchées par la crise, cela se répercute non seulement sur la consommation, mais ces gens se retrouvent souvent aussi souvent dans de grandes difficultés financières. Ce qui ne fait qu'aggraver la situation dans les branches déjà victimes de la crise.

- Les employé-e-s au chômage partiel ne touchent que 80 % de leur salaire. Les gens qui gagnent peu ont donc encore plus de mal à boucler les fins de mois avec leur revenu. Augmenter les indemnités à 100 % au lieu de 80 % permettrait d'une part de résoudre les difficultés des personnes concernées, mais aussi de redonner un certain élan au pouvoir d'achat. New remplacer que 80 % du salaire est particulièrement choquant lorsqu'il y a fermeture obligatoire d'une branche, ce qui correspond à une interdiction de travailler.
- Les caisses-maladie suisses disposent de réserves excédentaires d'environ 5 milliards de francs. Ces réserves devront de toute façon tôt ou tard être redistribuées. Nous ne voyons

pas de meilleure occasion de le faire que maintenant que nous traversons une récession (redistribution en 2021).

2.2 Garantir les emplois par le chômage partiel et d'autres mesures de stabilisation

Des entreprises réputées, dans l'hôtellerie urbaine mais aussi dans d'autres branches, ont déjà dû fermer leurs portes. La Confédération et les cantons doivent prendre au plus vite de nouvelles mesures pour éviter que cela se reproduise. Il faut donc :

- Améliorer le droit au chômage partiel : les personnes au bénéfice d'un contrat de travail à durée déterminée devraient aussi pouvoir toucher des indemnités de chômage partiel. Cette question est particulièrement sensible dans le domaine de la culture (engagement à durée déterminée dans des orchestres et théâtres). Mais elle concerne aussi la saison hivernale à venir, car une partie des entreprises saisonnières n'offrent que des contrats précaires à leurs employé-e-s. Une fermeture en pleine saison de ces entreprises pour des raisons sanitaires pourrait en conduire plus d'une à la faillite sans la mesure que nous demandons ici (en cas de contrats à durée déterminée non-résiliables).
- Développer et accélérer la mise en place du fonds pour cas de rigueur. Il faudrait au moins un milliard de francs. Nous déplorons que certains cantons qui comptent de nombreux hôtels d'affaires n'ont pas encore créé un tel fonds (BE notamment). Ces cantons doivent apporter des solutions adéquates, et vite.
- Trouver des solutions pour les loyers commerciaux : pour nombreuses entreprises, les loyers représentent, avec les frais de personnel, un des postes les plus importants au budget. Ces frais de personnel peuvent être compensés par les indemnités de chômage partiel en cas de crise. La réponse doit venir de l'État, car les investisseurs privés sont de toute évidence souvent incapables de trouver des solutions eux-mêmes (cf. Hotel Ascot ZH).

2.3 Éviter les fins de droit

Dans certaines branches, il est extrêmement difficile de trouver un emploi. De plus, le taux de chômage continue d'augmenter de façon inquiétante chez les personnes qui ont passé un certain âge. Le risque d'arriver en fin de droit a beaucoup augmenté.

- Au cours de la première vague de la pandémie, la Confédération a prolongé les indemnités journalières et les délais-cadre. Il faut faire la même chose pour cette deuxième vague.

2.4 Freiner la contagion et maintenir la vie publique avec des plans de protection et des outils concrets

De bons plans de protection et une diffusion large de l'information sur les comportements à adopter pour limiter les contaminations permettent de réduire le risque de contagion sur les lieux travail et dans le monde économique en général. C'est d'ailleurs ce que montrent les études faites dans plusieurs entreprises. Les bons plans de protection peuvent aussi contribuer à ce que les gens fréquentent à nouveau sans crainte restaurants, magasins ou manifestations culturelles. Pour y parvenir, voici ce qu'il faut faire :

- Les organes d'exécution élaborent ensemble (en concertation avec les partenaires sociaux là où c'est possible) des listes de contrôles et des outils adaptés aux différentes branches afin d'éviter les contaminations sur le lieu de travail. Les risques spécifiques à chaque branche peuvent ainsi être pris en compte au plus près de la pratique.
- Chaque employeur (ou association de branche) doit élaborer et tenir à disposition un plan de protection ou une liste de mesures de protection conformément à l'aide-mémoire du SECO sur les obligations des employeurs actuellement en vigueur. Il doit en informer ses employé-e-s. Lors de l'élaboration du plan de protection, il convient de consulter les employé-e-s et/ou les syndicats, là où c'est possible.
- Le travail de conseil et de contrôle des autorités doit s'intensifier sensiblement. Le nouvel article 4 al. 2 de la loi COVID-19, mis en œuvre par la CFST, prévoit un financement intégral par la Confédération des contrôles liés au COVID-19. La sous-commission des finances et du budget de la CFST règle les détails de la densité des contrôles, en concertation avec les organes d'exécution, et ce, dès que possible.
- Le SECO lance en collaboration avec l'OFSP une campagne d'information ciblée sur la protection de la santé sur le lieu de travail.

2.5 Autres mesures

- Les capacités hospitalières – en particulier dans les services de soins intensifs – sont un des facteurs-clés pour surmonter la crise sanitaire. La Confédération et les cantons doivent fournir les moyens nécessaires pour assurer ces réserves de capacités. De plus, il faut mettre sur pied et coordonner des unités mobiles de soins.
- Déjà surévalué avant la crise, le franc suisse a encore pris l'ascenseur. La Banque nationale suisse (BNS) doit faire davantage pour contrer cette évolution qui nuit à l'industrie d'exportation et au tourisme.
- Les employé-e-s dans les branches en crise (hôtellerie-restauration, aviation) doivent recevoir davantage d'aide pour des réorientations et des reconversions.
- La quarantaine liée aux voyages ne fonctionne pas et devrait être supprimée autant que possible. En cas de craintes légitimes par rapport à des contaminations liées au voyage, il faut s'appuyer davantage sur les tests.
- Une nouvelle ouverture des crédits COVID doit être examinée.